

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHALETTE-SUR-LOING**

**Séance du 23 novembre 2009**

**COMPTE-RENDU**

<b>AFFAIRE</b>  N° 1	<b>Budget principal de l'exercice 2009 : décision modificative n° 4</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>Monsieur le Maire</b>
----------------------------	---	---

Le conseil municipal a adopté la décision modificative n° 4 au budget 2009, équilibrée en recettes et en dépenses à :

- 29.275 € en section d'investissement, laquelle prévoit
- des travaux complémentaires du pôle communication pour 9.600 €
- des travaux sur la toiture du foyer Marlin pour 4.600 €
- des honoraires pour dossiers ERP pour l'accueil de Vésines et la salle du château blanc pour 6.600 €
- 6.215 € pour l'enfouissement du réseau EDF basse tension pour la rue de la Folie

Le financement de la section d'investissement est assuré par la majoration du prélèvement (26.635€) et l'inscription de la subvention départementale pour la pose de deux poteaux d'incendie (2640€).

- 1.470 € en section de fonctionnement, destinés notamment à :
- la pose de panneaux d'information pour la population pour 1.460€
- la publication dans « l' élu d'aujourd'hui » d'un article sur la réforme territoriale pour 2.500€
- 365 € afin de compléter l'enveloppe pour les bourses scolaires communales
- la fourniture d'une porte de garage pour 1.840 €
- le remboursement de frais de chauffage aux locataires pour 1.200 €
- pour la prolongation de la location des deux minibus pour l'année 2009 pour 3.900€

La section de fonctionnement est équilibrée par la minoration des dépenses imprévues (-38.100€).

<b>AFFAIRE</b>  N° 2	<b>Budget annexe 2009 du restaurant sur le lac : décision modificative n° 2</b>	<b>Rapporteur : Monsieur le Maire</b>
----------------------------	---	---

Le conseil municipal a adopté la décision modificative n° 2 du budget 2009 du restaurant équilibrée en recettes et en dépenses à :

- 29.000 € (section de fonctionnement)

Elle permet de réajuster les frais de personnel et les achats. L'équilibre est obtenu par la majoration des ventes de repas et boissons.

<b>AFFAIRE</b>  N° 3	<b>Débat sur les orientations du budget principal 2010</b>	<b>Rapporteur : Monsieur le Maire</b>
----------------------------	--	---

Pour le débat sur les orientations du budget 2010 de la commune, Monsieur le Maire, dans son rapport au conseil municipal a exposé :

1/ le contexte économique et financier national et les prévisions du budget de l'Etat :

- croissance du PIB de 0,75%
- suppression de 33.754 postes de fonctionnaires de l'Etat
- hausse des dotations aux collectivités de 0,6% pour une inflation prévue à 1,2%
- hausse du chômage de 190.000 demandeurs d'emploi
- création de la taxe carbone

2/ la situation financière de la commune :

- un fonds de compensation de la TVA à 456.300€
- une dotation forfaitaire au même niveau que 2009
- une dette de 5.680.000€ dont seulement 18% à taux variables

3/ les propositions pour le budget 2010

- maintien des taux des impôts locaux au niveau 2009
- stabilisation des charges de fonctionnement par un effort de gestion
- maîtrise de la dette et recherche du meilleur autofinancement possible
- maintenir un bon niveau des services publics reposant sur le développement durable et le vivre ensemble
- lancer trois opérations dans un plan pluriannuel d'investissement :
  - rénovation des écoles en commençant par celles du bourg
  - aménagement de la base de loisirs
  - renouvellement des quartier Kennedy - Château Blanc et Lancy
- lancer des travaux de voirie : place Lavoisier, rue de la Ronce, rue Ferdinand Buisson.

Le rapport intégral peut être consulté à la direction générale des services.

<b>AFFAIRE</b>  N° 4	<b>Débat sur les orientations du budget annexe de l'eau 2010</b>	<b>Rapporteur : Monsieur le Maire</b>
----------------------------	--	---

Pour le budget 2010 du service public de l'eau potable, Monsieur le Maire :

- a rappelé que le budget n'avait aucune dette
- a proposé de ne pas augmenter la surtaxe de l'eau (0,07€/m<sup>3</sup>) et de réaliser des travaux de renforcement de réseau à hauteur de 41.000€

<b>AFFAIRE</b>  N° 5	<b>Débat sur les orientations du budget annexe du lotissement communal « le clos de Champtaloup » 2010.</b>	<b>Rapporteur : Monsieur le Maire</b>
----------------------------	---	---

Pour le budget 2010 du lotissement communal « le clos de Champtaloup », Monsieur le Maire a proposé de vendre le dernier lot à bâtir et de clore le budget.

<b>AFFAIRE</b>  N° 6	<b>Droits de place applicables aux exposants du marché de Noël</b>	<b>Rapporteur : M. Rambaud</b>
----------------------------	--	------------------------------------

Lors des séances des 28 mai et 12 novembre 2002, du 20 février 2007 et du 25 mai 2009, le conseil municipal a adopté des tarifs concernant le marché du terroir et le marché de Noël. Dans le cadre d'une nouvelle organisation du marché de Noël, le conseil municipal a décidé de compléter ces tarifs en créant un tarif spécifique pour les commerçants installés à l'extérieur des structures : 8€ le mètre linéaire (8m maxi) x 1,5 et une caution de 50€.

<b>AFFAIRE</b>  N° 7	<b>Acquisition d'une bande de terrain impasse de la Pontonnerie, propriété HAFSOUNI</b>	<b>Rapporteur : M. Pépin</b>
----------------------------	---	----------------------------------

Dans le cadre du projet d'élargissement de l'impasse de la Pontonnerie, en vue de son intégration dans le domaine public, il a été négocié dans le cadre d'un permis de construire l'acquisition, à titre gratuit, d'une bande de terrain de 3 m de large sur la longueur de la parcelle cadastrée BC 60 (soit environ 22 m), propriété de M et Mme HAFSOUNI. Le conseil municipal a décidé de procéder à cette acquisition.

<b>AFFAIRE</b> N° 8	<b>Acquisition d'une bande de terrain appartenant à Mme BEDEZ, impasse de la Pontonnerie ( dossier ANRU - Le Plateau)</b>	<b>Rapporteur : M. Pépin</b>
------------------------	---	----------------------------------

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Plateau, l'agglomération montargoise et la commune ont validé le programme de requalification des espaces publics, incluant la réalisation d'un cheminement piétonnier dans le prolongement de l'impasse de la Pontonnerie.

Pour ce faire, la commune a négocié l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 21 m<sup>2</sup>, propriété de Mme Bedez Yvonne, sise impasse de la Pontonnerie, au prix de 15€/m<sup>2</sup>. Le conseil municipal a décidé de procéder à cette acquisition.

<b>AFFAIRE</b> N° 8 bis	<b>Projet du Plateau : acquisition d'une bande de terrain, propriété de Mme et M. LARABI, impasse de la Pntonnerie</b>	<b>Rapporteur : M. Pépin</b>
----------------------------	--	----------------------------------

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du Plateau, l'agglomération montargoise et la commune ont validé le programme de requalification des espaces publics, incluant la réalisation d'un cheminement piétonnier dans le prolongement de l'impasse de la Pontonnerie.

Pour ce faire, la commune a négocié l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 61 m<sup>2</sup>, propriété de Mme et M. LARABI, sise impasse de la Pontonnerie, au prix de 15€/m<sup>2</sup>. Le conseil municipal a décidé de procéder à cette acquisition.

<b>AFFAIRE</b> N° 9	<b>Zone à urbaniser du Bouy : Acquisition d'un terrain, propriété des consorts Soriot</b>	<b>Rapporteur : M. Pépin</b>
------------------------	---	----------------------------------

Dans le cadre des négociations entamées sur la zone d'aménagement futur, rue du Bouy, la Ville a obtenu l'accord des propriétaires (consorts SORIOT) pour l'acquisition de la parcelle AY 506, d'une superficie de 1 094 m<sup>2</sup>, au prix de 8,5€/m<sup>2</sup>. Le conseil municipal a décidé de procéder à cette acquisition au prix proposé.

<b>AFFAIRE</b> N° 10	<b>Rapport annuel 2008 sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement</b>	<b>Rapporteur : M. Pépin</b>
-------------------------	--	----------------------------------

La société Lyonnaise des Eaux France est le délégataire de la commune d'une part et de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing d'autre part pour la production et la distribution de l'eau potable et pour l'assainissement des eaux usées.

Les rapports du délégataire font apparaître les éléments suivants :

- Châlette comprend 4 799 usagers qui ont utilisé 634 142 m<sup>3</sup> d'eau en 2008
- le rendement du réseau a été de 76,5% jugé médiocre
- la longueur du réseau est de 68 260 m
- 109 branchements au plomb ont été remplacés en 2008
- l'eau est conforme aux normes bactériologiques à 100% et à 92,3% aux normes physico-chimiques
- pour 120 m<sup>3</sup>, l'usager aura payé 222,87€ TTC
- la production est assurée par 6 forages à Amilly et Pannes
- l'assainissement sur l'AME (20.363 usagers pour 2.763.978 m<sup>3</sup>) revient à 284,45€ HT pour 120 m<sup>3</sup> d'eau consommée

Les rapports peuvent être consultés à la direction générale des services.

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 11</b>	<b>Révision des tarifs des salles municipales</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>Mme Lander</b>
------------------------------------	---	--

Les tarifs des salles municipales n'ont pas été revalorisés depuis novembre 2004. Compte-tenu des dépenses supportées par la commune et des évolutions constatées depuis cinq ans, le conseil municipal a décidé de majorer les tarifs existants de 10€ à 15€ pour les salles suivantes :

- salle polyvalente de la maison des associations,
- salle de quartier de la Pontonnerie,
- salle Louis Aragon,
- salle roger Salengro

et de porter de 4€ à 5€ de l'heure la location de la salle de danse de la maison des associations.

La salle municipale du Château Blanc ne sera plus louée, celle-ci étant affectée à un accueil de loisirs des jeunes.

La consultation des tarifs et les réservations sont à effectuer auprès du service relations publiques.

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 12</b>	<b>Convention avec ACM Formation pour la mise à disposition d'un local à la Maison des Associations</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>Mme Lander</b>
------------------------------------	---	--

L'organisme ACM Formation assure des missions de formation destinées aux demandeurs d'emploi en relation avec Pôle Emploi. Compte-tenu du caractère social des missions, le conseil municipal a décidé de mettre à sa disposition un local de 21 m<sup>2</sup> à la Maison des Associations. Comme pour le syndicat intercommunal du Solin, en contre partie il lui sera demandé un loyer annuel de 550€ et une convention avec la Ville sera passée à cet effet.

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 13</b>	<b>Règlement d'utilisation des salles municipales - Additif</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>Mme Lander</b>
------------------------------------	---	--

Afin de préserver le caractère public et laïc des locaux municipaux, le conseil municipal a décidé d'ajouter que toute utilisation pour des activités à caractère religieux est prohibée.

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 14</b>	<b>Convention avec l'association « les Restos du cœur » pour la mise à disposition d'un véhicule de la ville</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>Mme Prioux</b>
------------------------------------	--	--

Compte-tenu du rôle social joué par les Restos du cœur par la fourniture aux plus démunis de denrées alimentaires et de produits de première nécessité, le conseil municipal a décidé de reconduire la convention de mise à disposition d'un minibus de la Ville pour aider au transport des personnes dans le besoin. Cette convention sera passée pour la campagne 2009/2010 et les suivantes.

<b>AFFAIRE</b>  <b>N° 15</b>	<b>Tarifs des voyages 2010 des retraités et personnes âgées</b>	<b>Rapporteur :</b> <b>Mme Berthelier</b>
------------------------------------	---	--

Pour 2010, la commune va organiser deux séjours touristiques au profit des retraités et personnes âgées de la commune.

Le conseil municipal a fixé les tarifs de la manière suivante pour les châtellois.

1/ Auvergne du 22 au 26 juin

- de 20 à 24 personnes : 587€
- de 25 à 29 personnes : 560€
- de 30 à 34 personnes : 537€

2/ Maroc du 23 au 30 septembre

- de 30 à 44 personnes : 680€

Le détail des prestations et des tarifs peut être obtenu auprès du SEMURPA (service municipal des retraités et personnes âgées).

<b>AFFAIRE</b>  N° 16	<b>Création d'un emploi sous forme de contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de type passerelle</b>	<b>Rapporteur : M. Berthier</b>
-----------------------------	---	-------------------------------------

Suite à un départ en retraite au service électricité de la Ville, il est nécessaire de procéder à un recrutement. Afin de favoriser l'embauche de jeunes dans la collectivité, le conseil municipal a décidé de créer un emploi de type « CAE passerelle ».

**Rappel** : ce dispositif est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans qui ont des difficultés à trouver **un premier emploi**. Il est avant tout destiné aux communes car les périmètres d'intervention couvrent de nombreux métiers. L'Etat finance ces contrats à hauteur de 90 %. Ce contrat se déroule sur une **période d'une année** exclusivement, contrairement au C.A.E. classique qui lui, s'effectue sur deux ans.

Ce recrutement interviendra le 1<sup>er</sup> Décembre 2009.

<b>AFFAIRE</b>  N° 17	<b>Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour 2010</b>	<b>Rapporteur : M. Berthier</b>
-----------------------------	--	-------------------------------------

Comme chaque année, le recensement partiel de la population va se dérouler dans la période du 21 janvier au 27 février 2010.

L'enquête est réalisée sur un échantillon de 8% des logements de la commune.

Des agents recenseurs sont recrutés par la commune à cet effet.

Afin de pouvoir les rémunérer, il y a lieu de fixer les nouveaux taux appliqués aux opérations de recensement.

Le conseil municipal a décidé de rémunérer ces derniers comme suit :

- 1,10€ net par bulletin individuel collecté
- 0,55€ net par feuille de logement collectée
- 20,60€ net par séance de formation suivie

Ces tarifs seront en outre majorés, comme les années précédentes, de 10% afin de défrayer les agents recenseurs de leurs frais de déplacement.

<b>AFFAIRE</b>  N° 18	<b>Vœu du conseil municipal sur la réforme des collectivités territoriales</b>	<b>Rapporteur : M. le maire</b>
-----------------------------	--	-------------------------------------

Le Conseil municipal de Chalette Sur Loing :

- **AFFIRME** son attachement indéfectible à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets

d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;

- FORMULE le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux

- EXPRIME son inquiétude de voir réduites les dotations versées par l'Etat, cette année, pour la plupart des collectivités locales et la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, principalement acquittés par les ménages et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune

- SOUHAITE que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes, en cohérence avec les orientations de la Commission départementale de coopération intercommunale en faveur, notamment, de la solidarité entre territoires.